

# **Convention de partenariat**

**2012-2016**

***entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport***

***et la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin***

***En vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2012***





# Table des matières

Préface .....	4
Résumé et reddition de comptes de la Convention de partenariat 2010-2012.....	4
Constats, analyses et projections .....	5
But 1 : Augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans .....	7
But 2 : Amélioration de la maîtrise de la langue française .....	8
But 3 : Amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes cibles, dont les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage .....	9
But 4 : Amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements .....	10
But 5 : Augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle .....	11
Les mécanismes de suivi .....	12
La durée de la convention.....	12
Les signataires de la convention .....	13

## PRÉFACE

La première convention de partenariat entre la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a entraîné un renouveau important dans les pratiques de gestion, autant au niveau des services centraux que des établissements. Ainsi, la gestion axée sur les résultats a permis aux gestionnaires de travailler davantage ensemble à la réussite scolaire d'un plus grand nombre d'élèves. Par des actions inspirées par la recherche et par la mise en application de nouvelles pratiques gagnantes, la deuxième convention de partenariat aura un effet des plus bénéfiques sur la réussite des élèves.

## RÉSUMÉ ET REDDITION DE COMPTES DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2010-2012

Buts	Objectifs	Cibles Juin 2012	État de la situation Juin 2011
<b>But 1</b> Augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans	D'ici 2012, augmenter à 78 % la diplomation et la qualification des élèves de moins de 20 ans.	Augmenter à 78 %	75,3 % (moyenne de 2008, 2009 et 2010)
	D'ici 2012, diminuer de 16 élèves le nombre de sorties sans diplôme ni qualification (décrocheurs) des élèves de moins de 20 ans.	Diminuer à 206 élèves	181 élèves
<b>But 2</b> Amélioration de la maîtrise de la langue française	Lecture D'ici 2012, maintenir ou augmenter, selon la situation de départ, à 88 % le taux de réussite des élèves de la 5 <sup>e</sup> année du secondaire aux épreuves de la commission scolaire.	Maintenir ou augmenter à 88 %	94,71 %
	Écriture D'ici 2012, maintenir ou augmenter à 85 % le taux de réussite des élèves de la 5 <sup>e</sup> année du secondaire aux épreuves du MELS.	Maintenir ou augmenter à 85 %	86,4 %
<b>But 3</b> Amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes cibles, dont les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)	D'ici 2012, maintenir à 85 % le taux de réussite des élèves HDAA pour l'obtention d'une diplomation ou d'une qualification.	Maintenir à 85 %	79 %
<b>But 4</b> Amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements	D'ici 2012, atteindre 100 % des établissements qui ont mis en œuvre une stratégie d'intervention pour contrer la violence, notamment l'intimidation.	100 % des écoles	100 %
<b>But 5</b> Augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle	D'ici 2012, maintenir à plus de 250 le nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle.	Plus de 250 élèves de moins de 20 ans	310 élèves

## **CONSTATS, ANALYSES ET PROJECTIONS**

---

Le bilan de la Convention de partenariat 2010-2012, quoiqu'encore inachevé, permet de dégager certains constats et de faire des analyses afin d'alimenter et de projeter la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin vers les objectifs à atteindre d'ici 2016, et ce, selon les 5 buts du MELS.

### **BUT 1 – AUGMENTATION DE LA DIPLOMATION ET DE LA QUALIFICATION AVANT L'ÂGE DE 20 ANS**

Au cours des dernières années, la commission scolaire a travaillé à l'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans auprès de l'ensemble des groupes, et ce, sans nécessairement cibler une clientèle particulière. Les interventions, ainsi que les résultats de la recherche, amènent la commission scolaire à cibler des actions concernant le passage du 1<sup>er</sup> au 2<sup>e</sup> cycle du primaire et celui du 1<sup>er</sup> au 2<sup>e</sup> cycle du secondaire. De même, une attention particulière sera accordée à la différence du taux de réussite entre les garçons et les filles. L'importance du renouvellement des pratiques pédagogiques gagnantes et prometteuses en classe sera également prise en considération.

De plus, la commission scolaire trouve essentiel l'apport de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes à l'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans. Dans la prochaine convention, des indicateurs et des moyens d'intervention concernant ces deux secteurs seront élaborés.

### **BUT 2 – AMÉLIORATION DE LA MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE**

Les résultats sommaires de notre première convention démontrent une amélioration des résultats concernant la réussite en français lecture et écriture en 5<sup>e</sup> année du secondaire. Les taux de réussite sont au-delà de 85 % pour chaque compétence en français. Cependant, il existe des passages plus difficiles, soit celui du 1<sup>er</sup> au 2<sup>e</sup> cycle du primaire ainsi que celui du 1<sup>er</sup> au 2<sup>e</sup> cycle du secondaire. Afin de maintenir de meilleurs résultats à long terme, il est donc essentiel de se préoccuper davantage de ces passages.

### **BUT 3 – AMÉLIORATION DE LA RÉUSSITE ET DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRES CHEZ CERTAINS GROUPES CIBLES, DONT LES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D’ADAPTATION OU D’APPRENTISSAGE**

À la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, le choix de la modalité d’organisation des services se fait sur une base d’évaluation des besoins et des capacités des élèves. Au cours des dernières années, et ce, malgré les dernières compressions budgétaires, la commission scolaire a investi à même ses autres ressources budgétaires, une allocation supplémentaire d’un million de dollars pour les services dédiés aux élèves HDAA et aux élèves à risque.

Les différents intervenants de la commission scolaire, en collaboration avec les conseillers des services régionaux, ont travaillé à la formation, à l’accompagnement et au suivi des plans d’intervention des élèves. Ces efforts se poursuivront tout au long de la prochaine année scolaire. Au cours de ces travaux, la commission scolaire a constaté que la clientèle la plus à risque de quitter avant d’avoir obtenu sa qualification est celle dont les élèves sont inscrits dans le parcours de la formation préparatoire au travail (FPT) et dans celui de la formation menant à l’exercice d’un métier semi-spécialisé (FMS). Par conséquent, dans la nouvelle convention de partenariat, les prochains objectifs d’intervention concerneront ces deux parcours.

### **BUT 4 – AMÉLIORATION D’UN ENVIRONNEMENT SAIN ET SÉCURITAIRE DANS LES ÉTABLISSEMENTS**

En 2010-2011, toutes les écoles de la commission scolaire ont établi un portrait et une analyse de leur situation concernant la violence à l’école. En 2011-2012, les équipes-école ont élaboré une stratégie d’intervention pour contrer la violence et l’intimidation. Pour les années à venir, la commission scolaire devra s’assurer que toutes les écoles répondent aux nouvelles exigences des encadrements légaux concernant l’intimidation.

### **BUT 5 – AUGMENTATION DU NOMBRE D’ÉLÈVES DE MOINS DE 20 ANS EN FORMATION PROFESSIONNELLE**

Depuis de nombreuses années, la CSBE a obtenu un taux d’inscription très élevé d’élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle. Par exemple, en 2007-2008, il y avait 320 élèves âgés de moins de 20 ans, ce qui représente 50 % du nombre total de nouveaux élèves. Cependant, la commission scolaire connaît actuellement une grande baisse de sa clientèle au secondaire. Depuis 5 ans (2007 à 2011), il y a eu une perte de 926 élèves (15 %). En conséquence, il est opportun d’être plus conservateur dans l’identification de la cible à atteindre pendant les années à venir.

PREMIER OBJECTIF MESURABLE			DEUXIÈME OBJECTIF MESURABLE			MOYENS
D'ici 2016, augmenter à 80 % la diplomation et la qualification des élèves de moins de 20 ans.			D'ici 2016, réduire à moins de 152 élèves le nombre de sorties sans diplôme ni qualification (décrocheurs) des élèves de moins de 20 ans.			<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en place des conditions favorisant la transition famille/école au préscolaire.</li> <li>▪ Accompagner et soutenir le personnel du préscolaire et du 1<sup>er</sup> cycle du primaire dans la mise en place de mesures préventives au niveau des habiletés sociales, l'éveil à l'écrit et la numératie.</li> <li>▪ Rendre disponibles des tests de dépistage auprès des élèves du primaire (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles) pour s'assurer de mettre en place des mesures de suivi efficaces qui répondent aux besoins des élèves à risque.</li> <li>▪ Accompagner le personnel des écoles primaires et secondaires dans la mise en place d'approches pédagogiques gagnantes et prometteuses (enseignement stratégique, enseignement explicite et enseignement réciproque).</li> <li>▪ Offrir aux écoles des outils et de l'accompagnement permettant aux enseignants de faire leur portrait de classe (forces et défis) et d'analyser les besoins des élèves pour mieux cibler les interventions à mettre en place, en portant une attention particulière à la réussite des garçons.</li> <li>▪ Soutenir l'intégration des technologies dans les apprentissages (tableau interactif, <i>École éloignée en réseau</i>, cours en ligne, etc.).</li> <li>▪ S'assurer du respect des encadrements légaux (programme de formation, progression des apprentissages et cadre d'évaluation, et guide de la sanction des études) afin de favoriser le passage du primaire au secondaire en mathématique (apprentissage et évaluation).</li> <li>▪ Proposer des outils ou des mesures de suivi auprès des élèves susceptibles d'abandonner leurs études, et ce, dès la 2<sup>e</sup> année du secondaire.</li> <li>▪ Analyser les épreuves obligatoires du MELS et de la commission scolaire au primaire (2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années) et au secondaire (2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années) en mathématique, afin de s'assurer de l'harmonisation et la cohérence des pratiques évaluatives en lien avec les documents prescrits du MELS.</li> <li>▪ Soutenir les interventions directes auprès des élèves en difficulté en formation professionnelle et à l'éducation des adultes.</li> <li>▪ Appuyer les actions des intervenants dans l'accompagnement et le soutien des élèves en échec dans certains modules ou admis avec matières manquantes en formation professionnelle.</li> <li>▪ Effectuer un suivi auprès des élèves de moins de 20 ans qui sortent sans diplôme en formation professionnelle.</li> </ul>
<b>Indicateurs internes</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le taux de diplomation ou de qualification pour l'ensemble des garçons et pour l'ensemble des filles;</li> <li>▪ Le pourcentage d'écoles qui ont maintenu ou augmenté le taux de réussite des élèves de la 4<sup>e</sup> année du primaire et de la 2<sup>e</sup> année du secondaire en mathématique;</li> <li>▪ Le taux de réussite des élèves de la 6<sup>e</sup> année du primaire et de la 5<sup>e</sup> année du secondaire en français et en mathématique pour l'ensemble des garçons et des filles;</li> <li>▪ Le taux de réussite du profil préalable à la formation professionnelle (PFPROF) des élèves de moins de 18 ans;</li> <li>▪ Le taux de diplomation en formation professionnelle pour les moins de 20 ans.</li> </ul>			<b>Indicateurs internes</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le pourcentage des élèves ayant un retard à l'entrée du 2<sup>e</sup> cycle du primaire et du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire en fonction de leur groupe d'âge et de leur sexe;</li> <li>▪ Le nombre d'élèves du secondaire ayant quitté avant d'avoir complété leur qualification ou diplomation;</li> <li>▪ Le nombre d'élèves de moins de 20 ans qui sortent sans diplôme en formation professionnelle.</li> </ul>			
<b>Cible</b> Plus de 80 % des élèves de moins de 20 ans.			<b>Cible</b> Moins de 152 élèves de moins de 20 ans.			
<b>Situation de départ</b>  75,3 % (moyenne de juin 2008, 2009 et 2010)	<b>2016</b>  80 % (moyenne de juin 2012, 2013 et 2014)	<b>2020</b>  85 %	<b>Situation de départ</b>  152 (année 2009-2010)	<b>2016</b>  152 (année 2013-2014)	<b>2020</b>  142	

PREMIER OBJECTIF MESURABLE		DEUXIÈME OBJECTIF MESURABLE		MOYENS	
<p><b>Lecture</b></p> <p>D’ici 2016, augmenter de 4 % le taux de réussite des élèves de la 4<sup>e</sup> année du primaire et de la 2<sup>e</sup> année du secondaire, ayant 70 % et plus aux épreuves de la commission scolaire.</p>		<p><b>Écriture</b></p> <p>D’ici 2016, augmenter de 4 % le taux de réussite des élèves de la 4<sup>e</sup> année du primaire et de la 2<sup>e</sup> année du secondaire, ayant 70 % et plus aux épreuves du MELS.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S’assurer du respect des encadrements légaux (programme de formation, progression des apprentissages et cadre d’évaluation, et guide de la sanction des études) afin de favoriser le passage du primaire au secondaire en français, langue d’enseignement (apprentissage et évaluation).</li> <li>▪ Analyser les épreuves obligatoires du MELS et de la commission scolaire au primaire (2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années) et au secondaire (2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années) en français, langue d’enseignement afin de s’assurer de l’harmonisation et de la cohérence des pratiques évaluatives en lien avec les documents prescrits du MELS.</li> <li>▪ Accompagner le personnel enseignant du primaire et du secondaire à développer la compétence à communiquer oralement et en comprendre son importance dans le développement de la compétence à écrire.</li> <li>▪ Assurer l’actualisation du <i>Plan d’action pour l’amélioration du français</i> et en faire la promotion au primaire et au secondaire.</li> </ul>	
<p><b>Indicateurs internes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le taux de réussite des élèves de la 4<sup>e</sup> année du primaire et de la 2<sup>e</sup> année du secondaire, ayant 70 % et plus aux épreuves de la commission scolaire et du ministère;</li> <li>▪ Le taux de réussite des élèves de la 4<sup>e</sup> année du primaire et de la 2<sup>e</sup> année du secondaire aux épreuves de la commission scolaire et du ministère.</li> </ul>					
<p><b>Cible</b></p> <p>L’augmentation de 4 % du taux de réussite des élèves de la 4<sup>e</sup> année du primaire et de la 2<sup>e</sup> année du secondaire, ayant obtenu 70 % et plus aux épreuves de la commission scolaire et du ministère.</p>					
<p><b>Situation de départ</b> Lecture</p> <p>4<sup>e</sup> année du primaire : 57,7 %</p> <p>2<sup>e</sup> année du secondaire : 50 %</p> <p>(moyenne de juin 2009, 2010 et 2011)</p>	<p><b>2016</b></p> <p>62 %</p> <p>(moyenne de juin 2013, 2014 et 2015)</p>	<p><b>2020</b></p>	<p><b>Situation de départ</b> Écriture</p> <p>4<sup>e</sup> année du primaire : 56,2 %</p> <p>2<sup>e</sup> année du secondaire : 52 %</p> <p>(moyenne de juin 2009, 2010 et 2011)</p>	<p><b>2016</b></p> <p>60 %</p> <p>(moyenne de juin 2013, 2014 et 2015)</p>	<p><b>2020</b></p>



PREMIER OBJECTIF MESURABLE	DEUXIÈME OBJECTIF MESURABLE		MOYENS
<p>D'ici 2016, augmenter de 4 % le taux de qualification des élèves en difficulté d'apprentissage dans le parcours de la formation préparatoire au travail (FTP 3) et dans celui de la formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (FMS).</p>	<p>D'ici 2016, augmenter de 4 % le taux de persévérance des élèves en difficulté d'apprentissage dans le parcours de la formation préparatoire au travail (FTP 3) et dans celui de la formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (FMS).</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Produire des documents de référence facilitant l'appropriation de pratiques ciblées, intensives et soutenues par le milieu :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- cadres de référence (orthopédagogie, orthophonie, ergothérapie),</li> <li>- trajectoire dyslexie,</li> <li>- adaptations et modifications.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Indicateurs internes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le nombre d'élèves du cheminement particulier continu (CPC) qui sont admis dans le parcours FPT 3 et FMS;</li> <li>▪ Le nombre d'élèves qui débutent dans les parcours;</li> <li>▪ Le nombre d'élèves du cheminement particulier continu (CPC) qui terminent avec ou sans qualification dans les parcours;</li> <li>▪ Le nombre d'élèves total qui terminent avec ou sans qualification dans les parcours.</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en place des structures qui s'inscrivent dans les pratiques ciblées, intensives et soutenues :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- passerelle FPT-FMS (maintien et développement),</li> <li>- répit-conseil/répit-transit dans les écoles secondaires.</li> </ul> </li> <li>▪ Accompagner les milieux dans une organisation efficace aux services EHDA :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- appropriation du rôle de l'accompagnateur,</li> <li>- soutien aux directeurs dans la personnalisation d'une trajectoire de service,</li> <li>- accompagnement et formation des professionnels.</li> </ul> </li> <li>▪ Accompagner le personnel enseignant dans la mise en œuvre de pratiques ciblées, intensives et soutenues :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en place de groupes de besoin en classe régulière,</li> <li>- adaptation de l'enseignement dans les classes spéciales,</li> <li>- intégration des technologies en CPC, FPT, FMS (ex. : trousse iPad, Clic Français, Clic mathématique, etc.).</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Cible</b> Augmenter de 4 % le taux de réussite des élèves.</p>			
<p style="text-align: center;"><b>Situation de départ</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En FPT 3 :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de réussite : 6/19 = 31,57 %</li> <li>- Taux de persévérance : 32/45 = 71,11 %</li> </ul> </li> <li>▪ En FMS :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de réussite : 55/98 = 56,12 %</li> <li>- Taux de persévérance : 75/118 = 63,56 %</li> </ul> </li> </ul> <p>(taux de l'année 2010-2011)</p>	<p style="text-align: center;"><b>2016</b></p> <p style="text-align: center;">36 % 75 %</p> <p style="text-align: center;">60 % 68 %</p> <p>(taux de l'année 2014-2015)</p>	<p style="text-align: center;"><b>2020</b></p>	

PREMIER OBJECTIF MESURABLE		DEUXIÈME OBJECTIF MESURABLE		MOYENS	
<p>Stratégie locale d'intervention pour contrer la violence (SLI)</p> <p>D'ici 2016, que toutes les écoles répondent aux exigences des encadrements relativement à la stratégie locale d'intervention pour contrer la violence et l'intimidation.</p>		<p>Saines habitudes de vie</p> <p>D'ici 2016, que toutes les écoles de la CSBE entreprennent une démarche de mise en œuvre de meilleures pratiques en promotion/prévention selon l'<i>approche École en santé</i> (AÉeS) favorisant la réussite éducative, la santé et le bien-être du jeune en contexte scolaire.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accompagner le personnel des écoles dans la mise en place de pratiques prometteuses en promotion et prévention.</li> <li>▪ Offrir aux écoles de l'information et des outils d'intervention.</li> <li>▪ Maintenir un comité local de commission scolaire lié au déploiement de la SLI pour contrer la violence.</li> <li>▪ Soutenir les écoles dans la mise en place de mesures universelles, ciblées, intensives et soutenues.</li> <li>▪ Mettre en place des outils pour la consignation des actes d'intimidation et de violence.</li> <li>▪ En 2013-2014, accompagner les écoles dans l'établissement d'un nouveau portrait des manifestations et des facteurs de protection.</li> <li>▪ Offrir au personnel du perfectionnement et des ateliers réflexifs pour favoriser l'implantation de la SLI.</li> </ul>	
<p><b>Indicateur interne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le pourcentage des établissements qui répondent aux encadrements de la stratégie locale d'intervention.</li> </ul>		<p><b>Indicateur interne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le pourcentage des écoles qui ont entrepris une mise en place de pratiques gagnantes et prometteuses en promotion/prévention selon l'<i>approche École en santé</i> (AÉeS).</li> </ul>			
<p><b>Cible</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 100 % des écoles.</li> </ul>					
<b>Situation de départ</b>	<b>2016</b>	<b>2020</b>	<b>Situation de départ</b>	<b>2016</b>	<b>2020</b>
0 % (juin 2012)	100 % (juin 2016)		77 % (juin 2012)	100 % (juin 2016)	

OBJECTIF MESURABLE			MOYENS
D'ici 2016, maintenir à plus de 275 le nombre de nouveaux élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle.			<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Poursuivre les actions de valorisation et de promotion de la formation professionnelle avec les centres d'éducation des adultes, les centres de formation professionnelle, les écoles secondaires et les écoles primaires de la commission scolaire (exploration professionnelle, salon de la formation professionnelle, élève d'un jour, etc.).</li> <li>▪ Poursuivre les actions d'arrimage entre le secteur de la formation professionnelle et le secteur secondaire (PréDEP, passerelle, cours de récupération en été, Camp totalement CIMIC, etc.).</li> <li>▪ Mettre en place des actions concertées de valorisation de la formation professionnelle auprès des parents, de la communauté et des entreprises.</li> </ul>
<p><b>Indicateur interne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au 30 septembre de l'année en cours, maintenir à plus de 275 le nombre de nouveaux élèves de moins de 20 ans.</li> </ul>			
<p><b>Cible</b></p> <p>Plus de 275 élèves de moins de 20 ans.</p>			
<p><b>Situation de départ</b></p> <p>311</p> <p>(année 2009-2010)</p>	<p><b>2016</b></p> <p>Plus de 275</p> <p>(année 2013-2014)</p>	<p><b>2020</b></p>	

## **LES MÉCANISMES DE SUIVI**

Un tableau de bord a été élaboré afin d'assurer un suivi à la progression de l'atteinte d'objectifs de la convention de partenariat. Celui-ci permettra également d'évaluer l'efficacité des moyens qui ont été retenus. Des rencontres de suivi mensuelles seront effectuées par le comité de pilotage. Ce comité est composé :

- de deux directions générales adjointes,
- du directeur des Services éducatifs,
- du directeur adjoint des Services éducatifs,
- des coordonnatrices des Services éducatifs,
- de la directrice du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes,
- de la coordonnatrice et du coordonnateur du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes,
- de la gestionnaire accompagnatrice.

Nous retrouvons également une fiche descriptive pour chacun des indicateurs. De plus, les directions générales adjointes supervisent chacune des directions d'établissement afin d'assurer une cohérence entre les conventions de gestion de réussite éducative et la convention de partenariat.

## **LA DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention de partenariat entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2012. Elle est d'une durée de quatre ans. Elle prendra fin le 30 juin 2016 en même temps que le plan stratégique de la commission scolaire.

## **LES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION**

En foi de quoi, ont signé à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2012,

### **Pour le ministère**

---

Madame Marie Malavoy  
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

### **Pour la commission scolaire**

---

Monsieur Charles-Henri Lecours  
Président

---

Monsieur Normand Lessard  
Directeur général